



Séance du Conseil Municipal du mardi 19 novembre 2019

Absent excusé :

Absentes excusées : GUERY Mado -

Christelle GRELIER - bon pour pouvoir à Marina VRIGNAUD

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 octobre 2019

1- DELIBERATIONS

1.1 – Déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la commune du chemin cadastré ZL 399 et ZL398

Par délibération du 10 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de la SARL HACTIM d'un bien cadastré section ZL 399 et ZL 398 au prix de 3€ le m2.

Or, dans les faits si ce chemin est bien désaffecté depuis des temps immémoriaux, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de la SARL HACTIM, sur laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé lors de la séance du 10 septembre dernier, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation des parcelles ZL 399 et ZL 398, en tant qu'elles ne sont plus utilisées par aucun service.
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé communal

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **constate** la désaffectation des parcelles ZL 399 et ZL 398
- **décide** de prononcer le déclassement des parcelles citées ci-dessus du domaine public et de les intégrer au domaine privé communal.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité des conseillers présents

1.2 – Décision Modificative

Afin de régler la facture de “Signalisation 85” correspondant aux divers panneaux, d’un montant de 7 800 €, une décision modificative est nécessaire.

Pour ce faire, nous soumettons un virement de crédit de :

- 7 000 € du programme terrain de foot (les menuiseries des vestiaires ne se faisant pas cette année).
- 800 € des dépenses imprévues

Vote du Conseil municipal

Ok à l’unanimité des conseillers présents

1.3 - Renouvellement convention prestation paie avec CDG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'établissement des paies et documents sociaux est confié au Centre de Gestion de la FPT de la Vendée depuis plusieurs années. A cet effet, une convention est signée tous les quatre ans afin de définir les prestations offertes par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire indique que la convention signée en décembre 2015 arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Sachant que les prestations réalisées par le service paie du Centre de Gestion de la FPT de la Vendée donnent satisfaction pour la Commune, Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention pour l’année 2020 (renouvelable tacitement pendant quatre ans).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention proposée par le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de la prestation PAIE.
- **PRECISE** que le règlement de cette prestation sera assuré régulièrement comme indiqué dans l'article 5 de la convention.

Vote du Conseil municipal

Ok à l’unanimité des conseillers présents

1.4 - Indemnité de Conseil au nouveau comptable du Trésor

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Receveur.

Considérant les prestations de conseil et d'assistance assurées par le Receveur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

➤ **d'attribuer** à Madame AUCLAIR Patricia, l'indemnité de conseil instituée par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au taux de 90% par an des bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité des conseillers présents